

DJ LOC

jeremy.premmereur@live.fr 06.84.65.90.48

Contrat Location Sonorisation Eclairage :

Entre les soussignés :

	Le Preneur	Le Loueur
Nom / Prénom		Premmereur Jérémy
Adresse		19 rue d'hornoy
Code postal + ville		80290 Gauville
Tel		06.84.65.90.48

Location Pack Sonorisation (enceintes*2, amplificateur mixage) : 50 €* oui / non

Location Pack Sonorisation (enceintes*2, amplificateur mixage) : 70 €* oui / non
+ Jeux de lumieres (3 à 4 jeux de lumieres et portique)
location fumigène offert.

Location Pack Lumieres (3 à 4 jeux de lumieres et portique) : 20* oui / non
+ 10 € pour fumigene : 10* oui / non

Location Pack Sonorisation complet + Prestation : 250** oui / non

Location playlist (ordinateur + environ 10000 musiques de tout genre) : 10* oui / non

TOTAL :

Location Prévu le: / / 20 .
Matériel pris le : / / 20 .
Retour prévu le : / / 20 .
Rendu le : / / 20 .
Cheque de caution numero :
Accompte versé (50%):
Reste a payer (prise en charge) :
Adresse de l'évenement :
Numero pieces d'identité :

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de location ci- joint , qu'elles acceptent et s'engagent à executer scrupuleusement sans reserve.

Fait en deux exemplaires, à , le / / 20 .

* prix /weekend. (exemple du samedi matin au dimanche soir) ** plus repas et boisson ou rajout de 40 €

Le Preneur «lu et approuvé «

PREMMEREUR Jérémy

Contrat Location Sonorisation Eclairage :

Conditions de Location :

Le client nommé est appelé ci-après le preneur, ce dernier atteste avoir lu et approuvé les conditions suivantes par sa signature en bas de page, il atteste avoir atteint la majorité (18 ans révolus).

1. Prix location

Le Prix est établie avec les tarifs de location en vigueur au moment de la signature du contrat. **A noter :** la location avec prestation doit comprendre le repas ainsi que les boissons pour le dj sinon une majoration de 40 € sera opérée.

2. Conditions de paiement

Seront demandé a la réservation une caution de 500€ pour la sono, 500 € pour les jeux de lumieres et 500 € pour la playlist avec ordinateur ,qui ne sera pas encaisser sauf en cas de non restitution ou de non paiement de la facture de reparation en cas de casse.

3. Durée de location

La durée de la location est fixée au moment de la signature du contrat. En cas de Désistement à moins de 7 jours, l'acompte de 50% versé lors de la reservation sera due.

Le matériel est systématiquement pris le jour de l'événement et rendu le lundi soir au plus tard.

4. Réserve de propriété

Le matériel loué ou prêté est la propriétéde Mr PREMMEREUR Jérémy

Les risques de transport sont à la charge du preneur.

6. Dégâts et responsabilité

Toute dégradation constaté sur ce matériel (du loueur ou non) doit etre signalée au moment de l'enlèvement et doit etre noté sur le contrat . Les dégats causés directement ou indirectement par le preneur, ainsi que les vols et déprédations sont à la charge du preneur.

Si un problème venait à survenir en cours d'utilisation, le preneur reste responsable des risques que le matériel peut faire encourir à des tierces personnes et doit en avertir Fan Animation le plus tôt possible.

Le preneur est responsable des risques liés à la mauvaise utilisation du matériel.

L'installation électrique utilisée doit être aux normes Française en matière de sécurité et de fiabilité. Tous les dégâts occasionnés aux appareils suite à une installation non conforme seront sous la responsabilité du preneur.

7. Rangement

Le matériel doit être rendu propre et correctement rangé. Dans le cas contraire, une majoration de la facture sera effectuée de 30€.

8. Livraison / restitution

Le matériel est livré et monté par Mr PREMMEREUR pour toute location dans un rayon de 20km autour de Gauville (80290) et en cas de location avec prestation sur une distance de 100 km

Pour une distance supplémentaires, la livraison et le montage peut se faire par Mr PREMMEREUR Jérémy avec une majoration de 0.80 € par kilomètre.

La restitution du matériel est à la charge du preneur sauf pour location avec prestation. Le matériel est restitué au 19 rue d'hornoy 80290 GAUVILLE à la date définie lors de la signature du contrat.

9. Assurances

Le preneur n'est couvert par aucune assurance de Mr PREMMEREUR Jérémy

Il appartient au preneur de s'assurer auprès d'une compagnie de son choix pour couvrir sa Responsabilité civile, les risques de perte, de vol ou de détérioration pendant toute la durée de la location et ce, jusqu'à la restitution du matériel à Mr PREMMEREUR Jérémy.

En cas de perte, vol ou détérioration, le preneur devra rembourser à Mr PREMMEREUR Jérémy le matériel concerné en fonction de la valeur des réparations ou du matériel acheté en remplacement le cas échéant.

10. Juridiction

En cas de litige, le juridique pour les deux partis se trouve à AMIENS .

11. Signatures:

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires.

12. Matériel Loué

Pack Sonorisation:

.1 table de mixage, Possibilité de brancher un Pc Portable, clefs usb, et relier tout smartphone directement en bluetooth, pré-écoute, Un micro a fil, un casque, Un ampli + 2 Enceinte sur Pied.

Câbles divers, rallonge, une multiprise (y compris câble pour relier à l'ordinateur)

Pack Sonorisation + lumieres :

Pareil que pack Sonorisation + 1 Portique en T pré équiper, Avec 3 a 4 jeux de lumière, Câbles divers, rallonges, une multiprise. OFFERT location appareil fumigène avec un plein (prix du plein supplémentaire 5€).

Pack Lumieres :

1 Portique en T pré équiper, Avec 3 a 4 jeux de lumière,

Câbles divers, rallonges, une multiprise. + 10€ pour fumigene et un plein (prix du plein supplémentaire 5€).

Playliste :

Ordinateur avec logiciel de mixage virtual dj pro et plus de 10000 musiques de tout genre regulierement mis a jour. chargeur ordinateur, Câbles divers, rallonge, (y compris câble pour relier à l'ordinateur).

Pack Sonorisation complet + Prestation :

Mise en place du matériel (selon conditions) + passage de musique durant toute la soiree (amplitude horaire 18h à 5h maximum)+ demontage du matériel.

Fait en deux exemplaires à _____, le ____ / ____ / 20

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé + Nom et Prénom ».

Le Preneur

PREMMEREUR Jérémy